

## Supplément en ligne

Les ouvriers vivent moins longtemps que les cadres :  
combien de temps passent-ils à la retraite et en (in)activité?

Florian Bonnet, Carlo-Giovanni Camarda, Emmanuelle Cambois et Ophélie Merville

*Population & Sociétés*, 2023, n°611

La mortalité par CSP de l'étude est estimée à partir des données excluant les individus se déclarant inactifs (hors retraite), faute d'information sur leur ancienne CSP dans l'ensemble des EAR utilisées. Le tableau 1 présente les différences de répartition de la population avec et sans les inactifs. Un test de robustesse sur les EAR 2016-2019 réintégrant les inactifs dans leur ancienne CSP montre que les espérances de vie sont légèrement plus faibles et les écarts entre cadres et ouvriers légèrement plus importants, sans modifier les conclusions.

**Tableau 1. Proportion des populations masculine et féminine dans les 5 catégories socioprofessionnelles issues de l'EDP (avec et sans l'inclusion des inactifs hors retraités)  
Hommes et femmes de plus de 35 ans.**

	Répartition de la population des 35 ans et plus selon les CSP :			
	issue des EAR 2013-2019 : les inactifs au moment du recensement sont classés en "hors emploi" (6)*		issue de l'EAR 2018 : les inactifs au moment du recensement sont classés dans leur ancienne CSP s'ils ont déjà travaillé **	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
(1) cadres et professions intellectuelles supérieures	18.1%	9.7%	18.3%	9.8%
(2) professions indépendantes	13.6%	6.9%	14.1%	7.0%
(3) professions intermédiaires	21.7%	23.4%	21.6%	23.7%
(4) employés qualifiés et non qualifiés	12.3%	40.8%	12.6%	42.3%
(5) ouvriers qualifiés et non qualifiés	30.4%	10.1%	30.9%	10.5%
(6) hors emploi (sans profession déclarée)	4.0%	9.1%	2.5%	6.7%
Années-personnes	539 481	597 877	96 721	106 150

\* Pour les données utilisées dans les estimations de mortalité

\*\* Pour les données utilisées dans la répartition des années de vie selon le statut d'emploi  
Échantillon démographique permanent. EAR 2013 à 2019 ou EAR 2018 seulement.  
Champ: femmes et hommes de 35 ans et plus au moment de l'échantillon annuel du recensement et  
selon la profession actuelle ou ancienne déclarée (encadré 2).